

DEMANDE D'AUTORISATION DE TIR D'UN FEU D'ARTIFICE

A remettre à la commune où le feu sera tiré (au plus tard 1 mois avant la date du tir)

A. Informations générales

1) Nature de la manifestation pyrotechnique :

.....

2) Date, heure de début et heure de clôture :

.....

3) Quantité brute (en Kg) et type des feux d'artifice (calibre maximum tiré) :

.....

.....

4) Nom et adresse du bénéficiaire ou de l'organisateur :

.....

5) Nom, adresse, téléphone (portable) de l'artificier responsable du tir :

.....

6) Emplacement du tir (plan ou croquis de situation à annexer) :

.....

.....

B. Sécurité

1) Nom, adresse, téléphone (portable) du responsable de la sécurité :

.....

2) Mesures de sécurité prévues :

En
personnes :

En
matériel:

3) Protection du public avec, le cas échéant, un plan d'évacuation du public :

Oui Descriptifs des mesures :

.....

Non

4) Fournisseur et emplacement du stockage temporaire des feux d'artifice :

.....

.....

C. Divers

1) Accord du propriétaire du terrain : Oui

Nom du propriétaire :

2) Remarques :

3) Liste des documents annexés :

Plans – croquis

Assurance responsabilité civile

Plan de situation du stockage temporaire

Plan d'évacuation du public

Autres

Lieu et date : Le demandeur :

D. Préavis

Préavis de la commune de :

- positif → Dossier à transmettre à la police cantonale pour examen et décision
au plus tard 15 jours avant la date du tir.

Police cantonale
Bureau des armes
Centre Blécherette
1014 LAUSANNE

Lieu, date, timbre et signature :

- négatif → Idem que ci-dessus, pour information.

Eventuel motif :

.....

Remarques :